

4/ Réponse à l'alerte « Plusieurs journalistes blessés lors de la "Marche pour les Libertés" à Paris » (1^{er} décembre 2020)

Alerte n° 152/2020 reçue le 1^{er} décembre 2020 : Le 28 novembre 2020, lors d'une charge de police contre des manifestants violents place de la Bastille à Paris, le photographe Ameer Al Halbi a été blessé au visage par une matraque de police qui le visait délibérément. Alors qu'il couvrait la "Marche des libertés" contre le projet de loi sur la "sécurité globale", Ameer Al Halbi était équipé de son appareil photo et faisait partie d'un groupe soudé de photographes et de journalistes au moment de la charge, donc identifiable comme journaliste. En raison de ses multiples blessures au visage, Ameer Al Halbi a dû être transporté à l'hôpital. Photographe indépendant, il collabore avec Polka Magazine et l'Agence France Presse pour laquelle il a couvert le siège d'Alep. Il a quitté la Syrie fin 2016 pour se réfugier en France en février 2017. Ameer Al Halbi a remporté en 2017 le 2ème prix du World Press Photo dans la catégorie "Spot News". Lors de la manifestation, sept autres journalistes, clairement identifiés comme tels, ont été blessés ou attaqués par la police, selon les syndicats de journalistes français : Rémy Buisine (Brut) a été matraqué ; le photojournaliste Tulyppe a également été matraqué et son appareil photo détruit ; Palice Jokowski a été frappée au sol ; la photographe Hannah Nelson (Taranis News) a été touchée par une grenade détonante ; la photographe Bsaz, également visée par une grenade détonante, souffre de contusions ; la photographe Asling Giuliani a été frappée au sol et souffre de contusions et de douleurs au dos et au genou ; la photographe Tay Calenda a reçu un coup violent à la pommette lors d'une charge de police.

Réponse des autorités françaises :

Le cadre juridique français garantit les libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et son corollaire le droit de manifester, et veille à l'équilibre entre leur protection et le maintien de l'ordre public.

Concernant les faits dont aurait été victime M. Ameer AL HABI, une enquête a été ouverte à la suite d'une plainte déposée par ce dernier le 11 décembre 2020. Concernant M. Rémy BUISINE, il n'existait pas de procédure lorsque l'alerte n°152/2020 a été examinée en décembre 2020. Le parquet de Paris et l'inspection générale de la police nationale (IGPN) n'avaient, en décembre 2020, été destinataires d'aucune plainte de la part des six autres journalistes cités ni d'aucun signalement sur leur situation.

L'enquête administrative est en cours et une information judiciaire a été sollicitée par le parquet.